Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 81 (1954)

Heft: 1

Artikel: L'orateur broyard

Autor: Gil

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228825

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ORATEUR BROYARD

Dans une petite ville de la vallée de la Broye, autrefois célèbre sous les ducs de Savoie, régnait déjà, vers 1840, une maladie fort connue de nos jours : la pierromanie ou la maladie de la pierre. Elle avait pris un développement tel que les contribuables s'en inquiétaient passablement.

Dans la dite cité, l'édification d'un nouvel hôtel de ville, regardant d'un air hautain celui qui était condamné à la retraite, faisait jaser les gens. Ceci d'autant plus que cette pierromanie se compliquait aussi de gastronomie, car le passage de l'ancien au nouvel ordre de choses était accompagné du cliquetis des verres et des fourchettes et que ces réjouissances n'allaient pas sans mettre à mal la caisse communale.

Or donc, une grande fête eut lieu lors de la pose du « bouquet » du nouvel édifice. Banquet par-ci, banquet par-là, bal et feu d'artifice, présentation d'un drapeau par la jeunesse mâle, présentation d'un bouquet par des demoiselles d'honneur; discours de part et d'autre où l'éloquence régionale eut l'occasion de se déployer.

Parmi les orateurs, il en est un qui se fit remarquer par la puissance de ses poumons et le bon sens de ses paroles.

C'était un âne.

Au moment où l'un des dignitaires de la fête allait monter à la tribune, notre âne, cédant à son entraînement et désireux de faire entendre quelques vérités à l'assistance, coupa le sifflet à son adversaire et s'exprima à peu près en ces termes. Son discours aurait été perdu pour la postérité, sans l'obligeance d'un savant qui en assura la traduction :

Très chers combourgeois,

Je ne suis point ennemi du progrès, preuve en sont mes oreilles qui se sont peu à peu allongées depuis la création du monde. Mais je veux le progrès basé sur les antécédents.

Nous avions un hôtel de ville confortable, bien que fort ancien, et procurant un excellent revenu avec son droit d'auberge. Le nouveau me fait l'effet de faire un fort bel effet; mais, avant de l'édifier, a-t-on bien consulté l'état de notre caisse? N'y avait-il pas d'autres dépenses plus utiles, plus urgentes à faire?

Tous les malheureux de la commune, par exemple, sont-ils assurés contre les rigueurs de l'hiver et la misère? Auront-ils du pain en suffisance pour leurs familles? Un pont sur notre rivière n'aurait-il pas dû avoir la préférence, vu que l'actuel devient de plus en plus dangereux? Voilà quelques questions que, dans mon ânerie, je prends la liberté de vous adresser.

Puisque j'ai la parole, je saisis l'occasion pour vous signaler un abus manifeste. L'usage de banquets, de festins, de réceptions, en tout ou en partie aux frais de la commune, est un mal qui va empirant. Avec les sommes converties en solides et en liquides pour les manifestations multiples depuis de longues années, on pourrait allouer une rente intéressante à chacun de nous. Et je vous invite, dès ce jour, chers combourgeois, à voter par acclamations la suppression des douceurs dans le budget communal.

Electrisée par ce discours, l'assemblée vota avec enthousiasme la proposition de maître Aliboron qui se perdit dans la foule pour se soustraire à l'ovation qu'on lui préparait.

Gil.

(Extrait d'une chronique satirique de l'époque.)

